

Cotisations sociales, salariales et patronales

Retraite des salariés du secteur privé

2 jours (14h00) | ★★★★★ 4,6/5 | CPTCOT-RET | Évaluation qualitative de fin de stage |
Formation délivrée en présentiel ou distanciel ⁽¹⁾

Formations Management > Comptabilité - Fiscalité - Gestion > Cotisations sociales, salariales et patronales



À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Acquérir les fondamentaux de la retraite des salariés du secteur privé et connaître le fonctionnement du régime général de retraite de la Sécurité Sociale
- Comprendre le principe de validation des droits à la retraite auprès du régime de base et des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC
- Connaître les conditions d'ouverture de droits et les modalités de calcul des pensions
- Intégrer les incidences concrètes de la loi du 20 janvier 2014 et ses décrets d'application.

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Responsables et collaborateurs des services RH / personnel / paie, responsables et gestionnaires retraite / prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales, commerciaux en assurances retraite collective ou salariés désireux de préparer au mieux sa retraite.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence élargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

(1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel * (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes ** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. ** Ratio variable selon le cours suivi.

Programme

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

Présentation du système de retraite français

Financement de l'assurance vieillesse

- Cotisations
 - Assiette et taux de cotisations
 - Nouveaux taux
- Temps partiel et surcotisation

Conditions d'ouverture de droits : l'âge de liquidation

- Relèvement de l'âge minimum de départ à la retraite à 62 ans
- Relèvement de l'âge requis pour bénéficier du taux plein
- Cas particuliers de départs anticipés
- Carrières longues
- Salariés handicapés
- Retraite pour pénibilité
- Retraite au titre de l'incapacité permanente

Evolution de la durée d'assurance validée au régime général : augmentation progressive du nombre de trimestres requis

- Les périodes cotisées
- Les périodes assimilées (chômage, maladie, maternité, invalidité et service national)
- Les périodes rachetées (années d'études, années incomplètes et d'activité à l'étranger, apprentissage, stages écoles)
- Majoration de la durée d'assurance (majoration pour les enfants, les aidants familiaux, enfants handicapés, congé parental)
- Nouveautés
 - Validation des périodes de stages
 - Meilleure prise en compte des périodes d'apprentissage

Calcul de la pension vieillesse

- Base de calcul
 - Salaires retenus et système de revalorisation
- Taux de pension
 - Augmentation de la durée d'assurance carrière et décote
- Maximum et minimum contributif
- Le principe de la surcote
- Avantages complémentaires
 - Majoration de pension pour enfants
 - Majoration tierce personne
- Liquidation unique des droits pour régime général, MSA et RSI
 - Quel impact sur le calcul des droits ?

Liquidation et paiement de la pension

- Renforcement du droit à l'information des assurés :
 - GIP "Union Retraite"
 - Relevé de Situation Individuelle (RIS)
 - Estimation Indicative Globale (EIG)
- Indemnité de départ ou de mise à la retraite
 - Impact fiscal et droits retraite
- Cessation d'activité et modalités de liquidation
- Conditions requises pour un départ anticipé : dernières dispositions
 - Carrières longues
 - Salariés handicapés
 - Pénibilité au travail
 - Incapacité permanente
- Pension de substitution invalidité / vieillesse
- La retraite progressive
 - Nouvelles conditions d'attribution
 - Nouveau calcul (décret du 16 décembre 2014)
- Réforme 2015 du cumul emploi-retraite

Modalité d'attribution de la réversion

- Bénéficiaires
- Les conditions requises
 - Age, ressources...
 - Montant de la réversion

Départ à la retraite : quelles sont les démarches à effectuer ?

- Reconstitution de carrière : le droit à l'information
- Modalités de liquidation des droits et formalités de demande de retraite
 - Retraite progressive : conditions d'âge et calcul
 - Reprise d'activité après la retraite : cumul emploi-retraite

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
 - Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
 - Bilan oral et évaluation à chaud

Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation des acquis se fait :

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)